

Avis d'appel public à la concurrence

Occupation du domaine public

Par une activité commerciale sans emprise

(Article L 2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques)

Objet	Le présent appel à candidature porte sur la mise à disposition du domaine public communal pour l'exploitation commerciale sur la Place Terre au Duc de 11 chalets pour la tenue d'un marché de Noël (4^{ème} édition) du vendredi 8 au dimanche 31 décembre 2023 . Ceux-ci seront complétés par un 12^{ème} chalet dédié à l'animation de la place.
Caractéristiques du lieu occupé	<ul style="list-style-type: none">➤ Lieu : Place Terre au Duc – Quimper, hyper centre piéton➤ Local servant à l'exercice de l'activité : chalet en bois
Caractéristiques des chalets	<ul style="list-style-type: none">➤ Taille : entre 6 et 7 m²➤ Equipement : sous réserve de modification liée à la sélection du prestataire, les chalets, blancs, proposeront :<ul style="list-style-type: none">○ A l'avant, un auvent et un panneau amovibles en partie ou en totalité ;○ Un panneau à l'arrière avec une porte fermant à clef, disposant d'un emplacement pour cadenas ;○ Une tablette extérieure ;○ Des étagères intérieures amovibles (à minima 3) ;○ Un équipement électrique avec éclairages, prises 16A, un chauffage de 1200 W, une armoire électrique avec disjoncteur et protection 30 mA.➤ Sécurité : la sécurité du marché est assurée de nuit par une société spécialisée, tous les jours de 21h30 à 7h30. En journée, un barriérage empêchant l'accès aux véhicules motorisés est positionné aux entrées du marché et est régulé par un agent dédié.➤ Décoration : à la charge de l'exposant
Conditions administratives	<ul style="list-style-type: none">➤ Durée d'exploitation : 23 jours (du 08/12 – 16 h au 31/12/23 – 17 h)➤ Horaires : 11 h 30 – 19 h 30 du lundi au dimanche inclus. Horaires fixes de présence. Le 25 décembre, présence libre de choix + fermeture anticipée du marché les soirs de réveillon. Acheminement de la marchandise possible en véhicule le matin avant 11 h, ou pédestre en dehors de ces horaires.➤ Inauguration : Inauguration du marché prévue le 8 décembre en fin d'après-midi (présence obligatoire), à partir de 16h.➤ Montant de la redevance pour occupation de l'espace public : 854,5€ TTC ou 683,6€ HT de location par chalet pour toute la durée du marché de Noël + 171,1€ TTC soit 136,9€ HT par chalet en guise de forfait électrique pour toute la durée du marché de Noël <p>Soit un total de 1025,6€ TTC ou 820,5€ HT par chalet pour toute la durée de l'événement.</p>
Condition d'admission de l'offre	<ul style="list-style-type: none">➤ <i>Être en règle</i> avec l'administration fiscale et sociale➤ S'engager à assurer une présence dans les chalets sur les plages d'ouverture du marché, sous peine de révocation immédiate de l'emplacement.

	Détails	Pondération
Critères d'attribution	<p>➤ Prestation en lien avec l'esprit de Noël : « artisanat d'art local ». Seront privilégiées les prestations alliant tradition, saveurs d'antan, cadeaux originaux et artisanaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Alimentaire</u> : restauration rapide « à emporter » ou à manger sur place (liquide, sucrée, salée) en lien avec l'esprit de Noël : crêpes, vin ou cidre chaud, marrons grillés, bûches glacées... - <u>Produits artisanaux ou manufacturés de qualité</u> : « idée cadeau » de Noël : jouets en bois, bijoux fins, vêtements tricotés, décorations de Noël... 	<p><i>En conformité avec l'arrêté permanent 1.15.376</i></p> <p>40%</p>
	<p>➤ Qualité et originalité de l'offre proposée – présentation et visuels demandés</p>	35%
	<p>➤ Savoir-faire local</p>	25%

Adresse du dépôt de l'offre	Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation 49 rue de la providence - 29000 QUIMPER.
Demande d'Information	Demande à adresser auprès de la Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation (DECTI) par téléphone au 02.98.98.87.83. ou par courriel à l'adresse : marchedenoel@quimper.bzh
Obligations administratives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ K-bis de l'entreprise ➤ Assurance Responsabilité civile professionnelle ➤ Charte de l'exposant signée (transmise ultérieurement) ➤ Arrêté n°1.15.376 réglementant les commerces sans emprise, signé, avec la mention « lu et approuvé » (transmis ultérieurement)
Obligations Techniques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre de candidature avec description détaillée du projet (photos appréciées)
Date limite de réception	➤ 1 ^{er} septembre 2023 à 16 h
Sélection des Candidats	➤ Première quinzaine de septembre 2023